J le service public



consulter le site de la FSU 01 http://sd01.fsu.fr





STOP au FONCTIONNAIRE « Bashing »

A l'approche des présidentielles, il est de bon ton de "tirer" sur les fonctionnaires et les enseignants ! Tout y est passé : temps de travail, journée de carence, retraites, effectifs...

La Fonction Publique : c'est un atout, pas un coût !

Statut de la Fonction publique : bon anniversaire ! Le statut général de la Fonction publique a été instauré au sortir de la seconde guerre mondiale. Il est un héritage des valeurs et du programme du Conseil National de la Résistance. La loi du 19 octobre 1946 a tracé une conception française de la Fonction publique, républicaine et démocratique. Pourtant, elle est souvent l'objet de dénigrements, comme aujourd'hui avec les primaires de la droite où nous assistons à une remise en cause en règle de la Fonction publique.

Mais en dépit des attaques successives, la Fonction publique n'a cessé d'évoluer et de jouer son rôle : loi de 1946, ordonnance du 4 février 1959, lois de 1983/84 pour la Fonction Publique d'État et la Fonction Publique Territoriale et de 1986 pour la Fonction Publique Hospitalière, qui instituent une nouvelle architecture statutaire et étendent aux trois versants de la Fonction publique les trois principes essentiels : égalité, indépendance, responsabilité, loi de déontologie aujourd'hui...

C'est une des grandes forces de la Fonction publique que de s'adapter aux évolutions et besoins de la société sans jamais renoncer aux principes démocratiques qui la fondent. Aujourd'hui, la Fonction publique c'est plus de cinq millions d'agents dans l'hospitalière, la territoriale et l'État, sur l'ensemble du territoire. Point noir au tableau : plus de 900 000 personnes ne sont pas des agents titulaires. La FSU a rappelé le 13 octobre dernier, lors d'un rassemblement contre la précarité dans la Fonction publique, que les emplois permanents doivent être occupés par des agents titulaires. Le dispositif de la loi Sauvadet est insuffisant pour résoudre cette crise. C'est pourquoi la FSU interpelle à nouveau le gouvernement pour lui demander l'ouverture de discussions pour un plan de titularisation.

Mais fêter un anniversaire, c'est regarder le passé pour imaginer l'avenir.

Et pour la FSU, la Fonction publique de carrière, fixant les droits et obligations des fonctionnaires, a de l'avenir!

C'est le meilleur outil pour garantir l'accès aux droits et répondre aux besoins fondamentaux du pays et de sa population et aux défis de l'avenir.

Il ne s'agit ni plus ni moins que d'assurer l'intérêt général et de contribuer à la cohésion sociale. Dans un contexte de crise et d'instabilité, c'est un enjeu majeur. La FSU reste donc convaincue que la Fonction publique est bien un investissement et non une charge.

Précaires un jour... La FSU a organisé le 13 octobre dernier une journée de témoignages et d'expression des agents non titulaires. Quatre ministères ont reçu à cette occasion des délégations en audience (Justice, Agriculture, Education Nationale, Fonction Publique). Elle s'est ensuite adressé au premier ministre. Beaucoup de nos collègues ont témoigné au cours de cette journée d'une situation professionnelle et personnelle dégradée rendue difficile par les conditions d'emploi : contrats très courts, temps partiels subis, sans évolution de salaires depuis plusieurs années, exclusion du CDI pour avoir eu, malgré eux, des interruptions de contrats ou des changements de nature du contrat alors même que les fonctions exercées sont sensiblement les mêmes, sentiment d'arbitraire dans la décision du non-renouvellement, d'affectation, impossibilité de se projeter dans un avenir serein. Certaines situations montraient même l'irrespect, par des employeurs publics, de la législation en la matière. Comment imaginer, dans ces conditions d'emploi, que le service public soit rendu efficacement ? La FSU ne peut se résoudre à accepter cette situation.

travail Temps Interrogé sur France Inter le 18 octobre, l'ancien président N. Sarkozy a une nouvelle fois visé la fonction publique pour réduire le déficit. Et pour justifier ces mesures, il n'a rien trouvé de mieux que répéter des bobards déjà corrigés de nombreuses fois. «Je veux dire aux enseignants qu'on ne peut pas continuer comme ça. Un agrégé, c'est-à-dire le sommet en matière de compétences, c'est quinze heures d'obligation de service par semaine, six mois de l'année. Un certifié, c'est dix-huit heures d'obligation de service par semaine, six mois de l'année. Et un professeur des écoles c'est vingt-quatre heures d'obligation de service par semaine, six mois de l'année [...] Donc les enseignants travailleront plus, entre 20-25 % d'obligation de présence dans les établissements en plus.» Le temps de travail des enseignants, c'est l'une des marottes de Sarkozy. Et aujourd'hui, il fait un pas en avant mais deux en arrière. Quand il affirme qu'il veut augmenter le temps de présence des enseignants dans les établissements, il reconnaît que les durées de travail citées ne sont en fait que les «obligations de service», qui ne prennent pas en compte le temps que les profs passent à préparer leurs cours, corriger les copies etc. Comme Désintox l'avait déjà fait remarquer, il ferait mieux de jeter un oeil à une étude de l'Insee de 2010 qui détaillait la répartition du temps de travail des professeurs. Ainsi, sur vingt heures en moyenne passées avec les élèves (dont dix-neuf d'enseignement), les profs passent plus de vingt et une heures à préparer leurs cours, corriger leurs copies, effectuer de la documentation, etc. Ils travaillent donc deux fois plus que leurs obligations de service. Leur rajouter encore trois ou quatre heures de temps de présence obligatoire, reviendrait donc à faire travailler un enseignant certifié, par exemple, au moins 45 heures par semaine.

DINS DE RETRAITE

Si l'on compare avec ce qui se pratique à l'étranger, les enseignants de primaire font plus d'heures que la moyenne de l'OCDE ou que les instituteurs allemands et anglais alors que ses enseignants du secondaire en font moins. **Dans le secondaire**. En 2010, les professeurs du second degré public exerçant à temps complet travaillaient en moyenne 41 heures par semaine. **Dans le primaire**, une <u>étude de l'Insee de 2010</u> indique que les enseignants travaillent en moyenne 44 heures par semaine. Et les vacances ? Les enseignants ont 16 semaines par an. Mais les enseignants travaillent aussi durant leurs congés. Selon l'enquête de 2010, ils déclarent travailler 20 jours dans le primaire et 18 jours dans le secondaire, dont environ la moitié pendant les vacances d'été

Jours de carence Dans une interview au *Parisien le 17 octobre*, Jean-François Copé laboure le thème rebattu des privilèges de la fonction publique à partir de la question des jours de carence. *«Pour la prise en charge des arrêts de travail des fonctionnaires, je prévois trois jours de carence, comme dans le privé.»* Lors d'un arrêt maladie, les salariés du privé ont trois jours de carence avant de pouvoir bénéficier de leurs indemnités journalières (<u>code de la sécurité sociale, art. R.323-1</u>). Les fonctionnaires n'ont aucun jour de carence (1). Injustice, crie Copé, qui, au nom d'un bon sens apparent, exige trois jours dans le public aussi. Et d'interroger : *«Pourquoi cette différence ?»* Oui, pourquoi ? Avant de

poser la question, Copé aurait peut-être dû essayer de comprendre. Mettre en place trois jours de carence – et même deux jours comme le propose Nicolas Sarkozy (2) – générerait davantage d'injustices que cela en réglerait. Car une grande partie des entreprises du privé prennent en charge les jours de carence de leurs salariés. Ainsi, l'étude «Protection sociale complémentaire d'entreprise» (PSCE) de 2009, menée par l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes) révèle que 66% des salariés bénéficient d'une prise en charge du délai de carence par leur prévoyance entreprise. Sur ces 66%, 64,4% disposent d'une prise en charge totale de ces trois jours et seulement 2,1% n'ont qu'une prise en charge partielle. Enfin, 34% n'ont aucune prise en charge. La prise en charge totale concerne 82% des cadres, 56% des employés et 51% des ouvriers. Et surtout, l'hétérogénéité est très forte parmi les entreprises : 77% des très grandes entreprises prennent en charge le délai de carence, contre 47% des très petites (TPE). Imposer trois jours de carence dans le public reviendrait donc à instaurer une inégalité par le bas. Les fonctionnaires seraient désormais traités comme les salariés du privé (une minorité) les moins bien traités. Et s'éloigneraient des salariés du privé les mieux protégés (qui sont une majorité). Et notamment des cadres et des salariés des très grandes entreprises, qui bénéficient le plus souvent d'une prise en charge totale des trois jours de carence.

(1) En 2011, la droite avait mis en place un jour de carence dans la fonction publique qui a été supprimé par la gauche à son arrivée au pouvoir. (2) Alain Juppé et Bruno Le Maire souhaitent également mettre en place deux jours de carence. François Fillon milite, lui, pour un seul jour.

Statut Le statut des fonctionnaires a été instauré par la loi du 19 octobre 1946, à l'initiative du ministre communiste Maurice Thorez. Il est aujourd'hui attaqué notamment par des candidats de droite à la présidentielle. Régulièrement remis en cause et particulièrement attaqué par certains candidats de droite à la présidentielle, le statut des fonctionnaires, 70 ans cette année, se veut le garant d'un service public impartial, avec des agents préservés de toute pression partisane. Au lendemain de la Seconde guerre mondiale et du régime de Vichy, le gouvernement de l'époque veut ainsi protéger le fonctionnaire de l'arbitraire et éviter l'instrumentalisation de l'administration par un pouvoir politique quelconque. Instauré par la loi du 19 octobre 1946, à l'initiative du ministre communiste Maurice Thorez, le premier statut général de la fonction publique moderne ne concerne alors que les fonctionnaires de l'État. A la différence du salarié du privé, le fonctionnaire est investi d'une mission d'intérêt général qui lui confère des devoirs et droits particuliers. Le statut consacre notamment le recrutement par concours et l'égalité des sexes, prévoit le cadre juridique des rémunérations, l'organisation des carrières dans les différents niveaux de qualification, ainsi que l'institution d'un régime spécifique de sécurité sociale et d'un nouveau régime de retraites. En 1983, sous l'égide d'un autre ministre communiste, Anicet Le Pors, il est élargi aux fonctions publiques territoriale (FPT) et hospitalière (FPH), jusqu'alors régies par d'autres textes. Fin 2014, sur les 5,6 millions de salariés des trois versants de la fonction publique, les fonctionnaires représentaient 62% des agents dans la FPE, 74% dans la FPT et 71% dans la FPH, selon l'Insee.

Pour ses détracteurs - à droite sur l'échiquier politique mais pas seulement, comme en témoigne la controverse née en 2015 de propos de l'ancien ministre de l'Économie Emmanuel Macron -, le statut est surtout synonyme d'une sécurité de l'emploi qui n'a pas lieu d'être, assortie d'un coût élevé pour les finances publiques. On lui reproche aussi de favoriser une certaine inertie. Bruno Le Maire (LR) veut le réserver « à ceux qui ont besoin d'une certaine indépendance », comme les policiers ou les personnels de justice. Pour Nathalie Kosciusko-Morizet (LR), « seuls les magistrats doivent bénéficier d'un statut protecteur ».

Mais pour ses défenseurs, si le statut implique des droits, dont la garantie de l'emploi, il impose aussi des devoirs, comme la probité ou la neutralité. Pilier de la démocratie, il est le garant pour le citoyen d'un traitement égal et impartial parce qu'il protège le fonctionnaire des pressions de toutes sortes. Ce qui ne serait pas le cas si les agents étaient recrutés directement par les élus, au risque de voir se multiplier des « affaires » liées à la passation de marchés publics par exemple, soulignent ses avocats. Les mêmes s'inquiètent aussi des risques supplémentaires d'un tel cas de figure pour la diversité dans la fonction publique, déjà difficile à respecter. Aux avantages supposés des fonctionnaires, ils opposent aussi les contraintes liées à leurs missions : déplacements (par exemple pour les CRS envoyés d'un bout de la France à l'autre), davantage de travail dominical (36% des fonctionnaires concernés contre 25% dans le privé selon le rapport Laurent sur le temps de travail) et nocturne (17,5% contre 14,9%).

Pour autant, la défense du statut n'empêche pas son évolution et sa nécessaire modernisation. Selon la ministre de la Fonction publique Annick Girardin, des progrès restent à faire en matière de temps de travail ou de conditions de départ vers le privé de très hauts fonctionnaires. Promulguée en avril 2016, la loi sur la déontologie des fonctionnaires, sans revenir sur les principes fondateurs du statut, a complété la loi du 13 juillet 1983 en ajoutant « le respect du principe de laïcité » ou le fait qu'un fonctionnaire exerce ses fonctions avec « dignité, impartialité, intégrité et probité ».



Des syndicats, dont la FSU, et des associations ont publié avec les éditions de l'Atelier une seconde version, revue et augmentée sous la plume du journaliste Vincent Edin.

CONTRE l'extrême droite

« Les étrangers vivent sur le dos des Français », « Les musulmans veulent imposer leur religion partout », ... Ces affirmations qui se propagent pour désigner des boucs émissaires face aux maux de la société attisent les haines et renforcent les communautarismes. L'extrême droite ne cesse de les brandir tel des slogans pour justifier ses orientations politiques de repli sur soi et de rejet des solidarités. Face à ce discours simpliste, des syndicats dont la FSU et des associations ont publié avec les éditions de l'Atelier une seconde version, revue et augmentée de l'ouvrage « En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême droite », sous la plume du iournaliste Vincent Edin. Reprenant près de 80 slogans diffusés par l'extrême droite, il démontre, en s'appuyant sur des chiffres et des analyses, leur caractère mensonger. Pour vous le procurer, vous pouvez vous adresser à votre section départementale de la FSU.

Leur école n'est pas la nôtre!

Un travail d'analyse a été réalisé par la FSU à partir des textes figurant sur le site du FN, et qui datent de la campagne des présidentielles 2012. Trois documents ont été utilisés. Le 1^{er} est extrait des « 12 engagements de Marine le Pen ». C'est la proposition 7 « Réorienter l'école dans son rôle de transmission des savoirs. Rétablir l'autorité et la méritocratie. » Le 2^e est le paragraphe « école » du projet court de Marine le Pen. Le 3e est la partie « école » du programme complet du FN. La déclaration du collectif Racine, plus récente (2 mai 2013), ne fait que reprendre le programme du FN. Et elle est signée par ...14 enseignants.

Un discours malléable... On pourrait reprendre, pour les questions d'école, les remarques formulées par Bernard Schmid dans le numéro 7 de « Regards croisés » (revue de l'Institut de la FSU) : (Remplacer « économique et social » par « d'école » ; la critique vaut de la même façon) « Quel est le discours, ou le programme, du Front national en matière économique et sociale ? La réponse à cette question est un peu moins aisée qu'il ne pourrait paraître de prime abord. La raison de ce constat : le principal parti d'extrême droite n'a pas de véritable discours cohérent en la matière, il n'existe pas un « corps de doctrine » plus ou moins immuable (qui serait éventuellement adapté aux évolutions de la société), ni de projet clairement cristallisé autour de quelques piliers programmatiques. Au contraire, les promesses du FN en matière économique et sociale apparaissent bien souvent largement tributaires du public auquel le parti s'adresse, ce dernier étant capable de changer de discours et de visage en fonction du terrain dans lequel il se trouve ou des intérêts de son public respectif. » La critique n'est donc effectivement pas simple, même si, on va le voir, quelques orientations affirmées « respirent » la droite extrême.

... qui surfe sur des difficultés réelles. Toujours d'un point de vue général, concernant l'école, le FN fonde son discours et son argumentation sur les difficultés réelles de notre système éducatif. Difficultés que « le quinquennat de N. Sarkozy » a aggravées avec des « suppressions déraisonnables de postes d'enseignants ». S'y ajoute une mise en cause du pédagogisme, de la dispersion des apprentissages, du collège unique, du contrôle continu, du laxisme face aux violences scolaires, de la perte d'autorité des enseignants,... Le FN vise ainsi à récupérer certains mécontentements, avec des arguments qui peuvent trouver de l'écho y compris parmi les personnels. En effet, « la souffrance au travail » est réelle dans la profession (statut non reconnu, effectifs importants, incivilités en augmentation et trop souvent manque de soutien de la hiérarchie). En prenant appui sur le malaise présent de la profession, il propose un soutien de la hiérarchie, une image restaurée dans l'opinion publique, un rôle autoritaire réaffirmé auprès des élèves et des parents.



Un projet poussiéreux... Il n'en reste pas moins que l'école que le FN met en projet est très « datée », pensée sur le modèle de celle qui a précédé la massification des années 50-60. Extraits : « priorité à l'apprentissage du français », « la méthode syllabique sera obligatoire en CP », « notions solides sur l'histoire de France, à partir de la chronologie et de figures symboliques », « connaissance de la géographie du pays, reposant sur des cartes », « le maître sait, et n'a pas à être tutoyé par l'élève », « le professeur est au-dessus de l'élève », « se lever quand le professeur entre en classe », « l'apprentissage à 14 ans sera rétabli », « suppression progressive (...) du collège unique qui a été un terrible échec ». Par ailleurs, la volonté affichée de « redresser » l'école primaire, notamment en lui donnant le statut d'établissement sur le modèle du second degré, va dans le sens de la création d'un maillon hiérarchique supplémentaire.

... et démagogique... En se présentant comme fervent défenseur des « intérêts ruraux » en matière d'école, en ciblant l'administration centrale du MEN comme réservoir de moyens à supprimer, mais sans apporter le moindre argument sur les enjeux éducatifs de ces choix, le FN verse dans une démagogie évidente, en vue de trouver des soutiens à peu de frais. « Le MEN devra faire une place toute particulière aux problématiques rurales », « les intérêts ruraux seront mieux représentés dans les cabinets ministériels » ; « la décision de fermer les petits collèges de moins de 200 élèves à la campagne sera revue » ; « les efforts de réduction d'effectifs seront concentrés sur l'administration centrale du MEN ».



... qui ne résiste pas à une analyse poussée. Au final, il ne reste pas grand chose quand on approfondit l'analyse. L'engagement général de « réorienter l'école dans son rôle de transmission des savoirs » fait fi du rôle social, culturel et émancipateur de l'école, et sa déclinaison (contenus, méthodes), indiquent un projet réactionnaire. La défense du baccalauréat, « maintenu et revalorisé », ne traduit pas une volonté de démocratiser la réussite scolaire, car l'ambition est de lui faire retrouver « son caractère sélectif » par « l'égalité des chances » (« l'école doit donc assurer la sélection des meilleurs par la promotion de tous. »). L'élitisme républicain est pour lui incompatible avec une massification des études secondaires et supérieures.

Le rapport à l'autorité n'est pas plus progressiste : le FN propose de rétablir la discipline à l'école, ainsi que l'autorité des enseignants et le respect qui leur est dû. Mais rien n'est dit de la façon dont on compte agir pour cela. Et ce ne sont pas les assertions telles que « le professeur est au-dessus de l'élève », « se lever quand le professeur entre en classe », « la tolérance zéro », … qui donnent la moindre crédibilité à ces objectifs. Nul doute qu'il saurait utiliser à son avantage les fichiers numériques de données personnelles afin d'asseoir sa politique, comme à Béziers par exemple.

Par ailleurs, certains motifs sont récurrents des thèmes du FN en matière de politique générale. On retrouve le rapport à l'immigration, et la politique sécuritaire : « l'école doit être un sanctuaire », « Les établissements les plus dangereux seront équipés de portiques de détection des métaux, même temporairement. » et la répression est de mise « Alourdissement des peines pour les personnes coupables d'avoir agressé physiquement ou verbalement un enseignant. ». Dans tous les cas, aucune réflexion sur les causes de ces actes n'est avancée, pas de démarches de prévention non plus. Quand le FN parle, par ailleurs, de « cours de français obligatoires pour les parents qui ne maîtrisent pas notre langue nationale », cela nous permet de croiser sa politique migratoire xénophobe avec celle qu'il met en œuvre à l'école.

En conclusion, le programme du FN pour l'école est vide de toute analyse, de toute proposition crédible et argumentée : il s'appuie sur des constats, avance des réponses qui semblent de « bons sens » mais qui chutent, en fait, sur des conclusions démagogiques et simplistes. Aucune contextualisation (économique, sociale) des difficultés rencontrées, pas de réflexion sur le rôle de l'école dans la société, si ce n'est de « contenir » la jeunesse et de la sélectionner, pas de projet de société en termes de démocratisation, de souffle assigné à l'école (formation, intégration,...).